



Guide sur le financement pour les projets artistiques et le fonctionnement des organisations artistiques et sur les échéances

Nous sommes déterminés à bâtir un secteur artistique solide et apprécié à sa juste valeur qui profite à tous les Ténois. Ce financement vise à fournir un soutien financier aux artistes, artisans et organisations artistiques, à les aider à développer leurs activités et à favoriser la croissance du secteur des arts dans l'ensemble du territoire.

Financement pour les artistes, artisans et petits groupes en début ou en milieu de carrière

Subvention pour les petits projets artistiques

Jusqu'à 5 000 dollars par période visée

Couvre les coûts des projets artistiques à petite échelle (vêtements traditionnels, peintures, etc.) tels que les fournitures artistiques (perles, fils, fourrures, etc.), l'éducation, la formation et le développement artistique.

Dates limites : 28 février et 31 août

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/subvention-pour-les-petits-projets-artistiques

Financement pour les artistes et les artisans en milieu de carrière ou bien établis

Subvention pour les projets artistiques de moyenne envergure

Jusqu'à 10 000 dollars par période visée

Couvre les coûts liés à la réalisation et à l'exposition de projets et d'événements artistiques de moyenne envergure (collection d'œuvres telles que des peintures, soutien aux expositions, etc.), à l'éducation, à la formation et au développement artistique.

Dates limites : 28 février et 31 août

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/subvention-pour-les-projets-artistiques-de-moyenne-envergure

Financement d'organisations non artistiques qui soutiennent les arts

Subvention pour les projets artistiques de moyenne envergure

Jusqu'à 10 000 dollars par période visée

Couvre les coûts liés à l'achèvement et à l'exposition de projets et d'événements artistiques à moyenne échelle, tels que des festivals artistiques de petite envergure dans les collectivités, ou l'organisation d'événements artistiques communautaires tels que des ateliers et des formations.

Dates limites : 28 février et 31 août

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/subvention-pour-les-projets-artistiques-de-moyenne-envergure

Financement pour les organisations artistiques

Subvention pour les projets artistiques de moyenne envergure

Jusqu'à 10 000 dollars par période visée

Couvre les coûts liés au soutien des organisations et des artistes locaux pour la création et l'exposition de projets artistiques de moyenne envergure, la coordination d'événements artistiques, l'organisation d'occasions de formation pour les artistes telles que des ateliers, des formations ou des mentorats, et l'offre de possibilités de perfectionnement, comme des résidences pour les artistes. Ce financement est destiné aux organisations artistiques qui ne reçoivent pas de financement du Fonds pour les grands projets artistiques ou du Fonds pour le fonctionnement des organisations artistiques.

Dates limites : 28 février et 31 août

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/subvention-pour-les-projets-artistiques-de-moyenne-envergure

Fonds pour les grands projets artistiques

Jusqu'à 100 000 dollars par année

Couvre les coûts liés à l'exécution de projets et d'événements artistiques à grande échelle (festivals, etc.) tels que la rémunération des coordinateurs, les honoraires des artistes du Nord, la location d'emplacements et d'équipements, les coûts du matériel et des fournitures.

Dates limites : 31 janvier

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/fonds-pour-les-grands-projets-artistiques

Fonds pour le fonctionnement des organisations artistiques

Jusqu'à 200 000 dollars par année

Aide les organisations artistiques en couvrant les coûts fixes liés au personnel, à l'administration des programmes, à l'exploitation des galeries, aux espaces de création communautaire, à l'infrastructure liée aux arts (par exemple, les espaces dédiés aux arts).

Date limite : 31 janvier

Pour en savoir plus : www.ece.gov.nt.ca/fr/fonds-pour-le-fonctionnement-des-organisations-artistiques

Consulter la liste complète des financements pour les arts et la culture